

LE GRAND DÉBAT NATIONAL

Réunions d'initiatives locales

6 MARS 2019

Ce Grand Débat National sur le thème de l'organisation de l'Etat et des services publics, organisé par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées qui a invitée tous les élus municipaux de ses 32 communes.

Environ 60 personnes ont participé à cette réunion le 6 Mars 2019 à 19H30.

La réunion est animée par Monsieur Serge ALEXIS, médiateur issu de la liste proposée par la Préfecture.

La réunion commence sur le **thème du mille-feuille Territorial**

Thème contesté par certains pour qui ce n'est pas le nombre de structures qui pose problème mais leur organisation avec des compétences parfois redondantes.

Si certains évoquent, la suppression des Départements, d'autres font valoir la dimension nécessaire pour mettre en œuvre les solidarités sociales.

Il semble que le plus important, est la lecture par le citoyen du qui fait quoi et que pour l'instant un seul intervenant est identifié par le citoyen, c'est le Maire, dont on attend beaucoup mais qui se sent noyé dans tout un environnement administratif complexe.

Le besoin d'une pause dans les évolutions territoriales est souhaitée, car des lois importantes comme la loi Notre nécessitent du temps pour produire leurs effets.

Une solution avancée pour rationaliser le paysage institutionnel est le renforcement de binômes : Commune-intercommunalité, Département-région.

Ce renforcement réalisé par le mode d'élection avec les mêmes élus pour la commune et l'intercommunalité.

Les mêmes élus pour le Département et la Région attachés à une circonscription électorale où ils soient identifiables et identifiés.

Le cumul Député-maire est également évoqué pour que le Député soit encre sur un territoire.

Le repli de l'Etat sur ses compétences régaliennes est souhaité, mais le transfert des compétences abandonnées par l'Etat doit se faire avec un transfert équitable de moyens dans la durée.

Dans toutes ces évolutions, le citoyen doit être remis au centre des préoccupations.

Dans le cas des Départements, un redécoupage est souhaité pour tenir compte de l'évolution des déplacements, qui ne se font plus à cheval.



Beaucoup sont attachés à une évaluation permettant de déterminer que fait-on, combien ça coûte et la nécessité d'évaluer les politiques publiques.

Qu'est ce qui peut être simplifié ?

Tous s'accordent à une trop grande complexité des normes, à la nécessaire relecture des codes pour les alléger.

Certains font remarquer un coût abusif des travaux réalisés par le public, du fait d'obligations de contrôle alors que les entreprises responsables peuvent le faire.

Les services de l'Etat sont mis en cause, quand par exemple sur un PLU, la collectivité reçoit deux avis pratiquement identiques de deux services différents. Il y a certainement un service ou une commission de trop.

Le cas des ZAC est évoqué où il faut en France, 10 ans pour la réaliser si elle est sans problème majeur et 20 ans s'il y a un souci. Dans d'autres pays européens, le délai est de 3 ou 4 ans.

Toutes ces lourdeurs donnent l'impression à l'administré qu'il ne se passe rien.

Autre sujet fortement évoqué, **la dématérialisation**

Celle-ci n'est pas contestée et plutôt bien perçue, mais ce facteur favorable est nuancé par la fracture numérique.

Des avantages sont relevés, par exemple lors d'enquêtes publiques, on voit des « jeunes » émettre des avis, alors qu'ils n'avaient jamais été concernés sur une procédure classique avec également l'inconvénient d'avis anonymes.

Les problèmes se cristallisent sur les personnes qui n'accèdent pas au numérique et qui se marginalisent.

Une solution avancée, les maisons de services au public pour aider ceux qui ne savent pas utiliser les services publics.

Mais aussi un problème dans les gares, plus de guichet car soit disant tout le monde achète ses billets sur internet.

Autre reproche, les cas atypiques sont ingérables dans la numérisation.

L'organisation des services

Le désengagement de l'Etat, entraîne des coûts importants pour les collectivités avec l'obligation de recruter du personnel.



Le service au public est souvent inadapté car les horaires ne correspondent pas à la vie des gens qui travaillent.

L'évolution du service public est nécessairement permanente, le cas cité en exemple concerne les services de la DDE : nécessaires, à la libération pour la reconstruction du pays, alors qu'à présent des entreprises sont capables de le faire.

Le rôle de l'Etat serait plutôt d'avoir des services en environnement, d'où adaptation du service public.

Mais dans ce domaine, c'est un souhait de transparence qui est émis. Avec le qui fait quoi, combien ça coûte ?

Devant ce constat global, un intervenant indique ; si on garde tout on n'avance pas.

En conclusion, on peut avancer l'approche suivante :

- **Suppression d'échelon administratif, la réponse apportée est que s'il y a une hiérarchisation et la suppression des redondances, elle n'est pas nécessaire.**
- **La nécessité d'une redistribution entre les différents niveaux. Etat dans un rôle Régalien et les autres compétences redistribuées à d'autres niveaux.**
- **Proximité du citoyen, sans aucune opposition à la dématérialisation mais personne ne doit être marginalisé.**
- **Accès aux services publics à des heures en adéquation avec la vie des citoyens.**
- **Action sur l'inflation et la lourdeur des normes et des contrôles.**

